

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1^{ère} séance

Séance du 17 février 2023

Date de convocation :

Le 10 février 2023

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 17 février, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 11 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel au centre culturel Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 les Abymes) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 10 en visioconférence*)

Votants : 39 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 39

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Sandra ENJARIC

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDEY (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX* - M. William SURDIN- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE-Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°2023.02.01/392

**Projet de convention de partenariat
entre CAP Excellence,
l'Université des Antilles,
le Centre de recherche en économie
et le droit du développement
insulaire (CREDDI)
et le Centre d'analyse géopolitique
et internationale (CAGI)**

Rapporteur

Mme Murielle JABES

Acte rendu exécutoire

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Michel MADOMme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDEAutres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY à M. Teddy FOULE

Mme Tania GALVANI à Mme Marie-Andrée MANDIL

Mme Lyliane PIQUION à M. Didier MERIDAN

En cours de séance :Vice-président : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à Mme Sandra ENJARICAutre conseiller communautaire : M. Joseph LEE à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Nombre de conseillers absents excusés : 3

Vice-président : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)Autre membre du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOMEn cours de séance :Autre membre du bureau : M. Georges DAUBIN

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

- après transmission en préfecture

le : 03 MARS 2023

- publication sur le site internet ou
notification, le : 03 MARS 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2020 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des dispositions favorables au développement du territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant les missions d'analyse du territoire et des politiques publiques locales menées par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à travers sa direction Observatoire territorial ;

Considérant les axes de recherche du « CREDDI » et du « CAGI » et plus spécifiquement des travaux en ce qui concerne les politiques publiques locales et régionales ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence de participer à la formation des étudiants de la licence au doctorat du « CREDDI » et du « CAGI » ;

Considérant pour le « CREDDI » et le « CAGI » la volonté de partager des analyses concernant le territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et de la Région, avec la direction de l'Observatoire territorial ;

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, le Centre de recherche en économie et droit du développement insulaire « CREDDI » et le Centre d'analyse géopolitique et internationale « CAGI » de l'Université des Antilles ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider les conventions de partenariat, telles que présentées dans cette présente note technique.
- De décider l'inscription des crédits nécessaires à la mise en place de la convention de partenariat au budget de l'établissement public (chapitre 011- article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »).

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'autoriser le président à signer la présente convention entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, l'Université des Antilles, le Centre de recherche en économie et le droit du développement insulaire (CREDDI) et le Centre d'analyse géopolitique et internationale (CAGI).

ARTICLE 2- D'autoriser le président à entamer les démarches et à signer les documents, actes et pièces nécessaires à l'application de la présente décision dont protocole d'entente.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de l'Université des Antilles, à Monsieur le directeur du CREDDI, à Monsieur le directeur du CAGI ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 MARS 2023

Le président

La secrétaire de séance

Eric JALTON



Sandra ENJARIC

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le président de l'Université des Antilles, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le directeur du CREDDI, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le directeur du CAGI, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 MARS 2023